

# Le projet d'éoliennes en mer toujours porté par la brise

Depuis la venue de l'ex-ministre de l'Environnement Ségolène Royal, il y a tout juste un an, le projet de parc éolien au large de Dunkerque suit son petit bonhomme de chemin. Une dizaine de groupes sont candidats à sa construction. On devrait en savoir plus au printemps.



Le calendrier du projet de parc éolien offshore au large de Dunkerque est actuellement tenu, à quelques mois près.

Par Annick Michaud

Publié: 13 Décembre 2017 à 11h16 Temps de lecture: 2 minPartage :

La perspective d'implantations d'éoliennes au large de Dunkerque **avait fait des vagues à l'été 2016**, avec une réunion publique plutôt houleuse. Avant de retrouver une vague porteuse, quand Ségolène Royal avait officiellement lancé, en décembre, le montage du dossier en vue du choix des candidats, selon une formule destinée à accélérer le projet, et donc à réduire son coût : le dialogue concurrentiel. Son principe : **associer les groupes susceptibles de réaliser et d'exploiter le parc éolien offshore à l'élaboration du cahier des charges.**

Depuis, plus de houle, mais un travail de fond. La première étape du dialogue concurrentiel a permis de **présélectionner dix candidats**, en fonction du respect de trois critères : le prix, l'utilisation la meilleure possible de la zone destinée à accueillir les éoliennes et la prise en compte des questions environnementales (l'implantation des éoliennes se fera sur deux zones classées Natura 2000) et de la sécurité maritime. « *Le critère financier était important* », souligne un bon connaisseur du projet. L'enjeu est de « sortir » le kilowatt au tarif le plus « ajusté » possible pour **rendre l'énergie produite par l'éolien offshore compétitive**. Sur le sujet, Dunkerque a des atouts (*lire par ailleurs*). On parle aussi beaucoup de « *mesures compensatoires* » pour l'environnement.

## Calendrier tenu

Les groupes présélectionnés (*lire par ailleurs*) travaillent actuellement à l'élaboration de leur candidature finale. Ils doivent déposer leur offre au printemps. **L'heureux gagnant devrait être connu au début de l'été.** Le choix de celui qui va planter des éoliennes au large de Dunkerque a pris quelques mois de retard car il a fallu affiner certaines parties techniques, notamment sur la question du raccordement au réseau.

Néanmoins, les délais restent tenus – et raisonnables – en comparaison des projets en cours sur les deux premiers appels d'offre nationaux, lancés respectivement en 2011 et 2013 et toujours pas réalisés ni même commencés. Du coup, **l'État espère une mise en service des éoliennes offshore dunkerquoises en 2022.** Un exploit à l'échelle française, une évidence pour nos voisins européens...

## Énergie, emploi, économie : des enjeux

Le territoire dunkerquois n'a pas son mot à dire dans le dialogue concurrentiel entre l'État et les entreprises. Pourtant, il est concerné au premier chef par les conséquences du futur parc et en attend des retombées importantes, comme l'exprime régulièrement le président de la communauté urbaine Patrice Vergriete.

L'éolien offshore devra être une corde supplémentaire à l'arc d'un Dunkerquois qui veut se positionner comme le champion de l'énergie, quelles que soient ses formes. Avec ce qui existe, comme le nucléaire, mais aussi ce qui est à inventer ou mettre au point, comme la filière hydrogène, qui permet de stocker l'électricité. La production des éoliennes, par définition irrégulière, cadre avec cette logique.

Enjeu aussi en terme d'emplois, pendant la construction du parc, puis pour son entretien et son fonctionnement. Plus largement, une vraie filière peut s'organiser autour de l'éolien, de la construction de machines à leur passage par le port.

Les conséquences sont aussi fiscales : l'implantation d'un tel parc signifie des taxes, toujours bonnes à prendre pour la collectivité en ces temps où les vaches maigrissent...

## Les prétendants

La palette des dix postulants à la construction et à l'exploitation du futur parc éolien offshore dunkerquois est internationale :

- Le Belge [Elicio](#) ;
- un consortium composé de l'Espagnol [Iberdrola](#) et du Britannique [RES Group](#) ;
- le Norvégien [Statoil](#) ;
- un groupement entre [Engie](#) (ex-GDF Suez) et [EDPR](#) ;
- le Suédois [Vattenfal](#) ;
- la filiale française du Belge [InControl](#) ;
- un consortium regroupant le Belge [Parkwind](#) et [Valeco](#) ;

- le Belge [Deme Concessions Wind](#) ;
- un groupement entre [EDF énergies nouvelles](#), [Innogy](#) et le Canadien [Enbridge](#) ;
- le Canadien [Boralex](#) associé au Belge [CMI5i Pastor](#).

## Le parc dunkerquois, digest

Le projet tel qu'il est décrit dans « *le document de consultation relatif au dialogue concurrentiel* » porte sur « *un parc éolien d'une puissance comprise entre 250 et 750 mégawatts* »\*. On semble finalement s'orienter vers un parc de 500 MW, « *seuil de rentabilité* », note un connaisseur du sujet. Question performance, le futur parc dunkerquois a des atouts à faire valoir : « *Au vu des premières mesures, Dunkerque sera le plus rentable* », [nous expliquait en octobre 2016 l'entreprise Nass&Wind](#), venue faire des mesures de vent. Ses fonds sableux rendront aussi plus facile la pose des fondations.

Les candidats ont pu travailler sur deux zones : l'une (la A) de 68 km<sup>2</sup> et l'autre (la B) de 55 km<sup>2</sup>. Toutes deux s'étendent de la frontière belge jusqu'à, *grosso modo*, Grande-Synthe. L'avantage de la première, pour les Dunkerquois en tout cas, est qu'elle se situe plus au large (une dizaine de kilomètres pour son point le plus proche de la côte, contre six pour l'autre). « *Les questions d'impact sur les paysages et de visibilité depuis la côte devront faire l'objet d'une attention particulière* », précise d'ailleurs le document de consultation.

Difficile de dire à l'heure actuelle combien d'éoliennes seront posées, tant leur puissance évolue au rythme, rapide, des avancées techniques.

\* Un réacteur de la centrale de Gravelines a une puissance de 900 MW.